Toulouse, le 2 mai 2013

A l’attention de Monsieur Jean-Michel JOLION
Chef du Service de la Stratégie de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle
Direction de l'Enseignement Supérieur et de l'Insertion Professionnelle (DGESIP)
Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche (MESR)

Cher Monsieur

L’Association Francophone de Comptabilité (AFC) vous a fait récemment parvenir un message dans lequel nous vous faisions part de notre inquiétude concernant une éventuelle disparition de l’intitulé « Contrôle de Gestion » de la nomenclature des intitulés du diplôme national de master.

Ce projet nous semble en effet très préoccupant pour plusieurs raisons.

Tout d’abord, le contrôle de gestion constitue au même titre que la finance, le marketing, la comptabilité, les ressources humaines, une véritable fonction de l’entreprise qui mobilise des compétences et des savoir-faire spécifiques se matérialisant par des pratiques, des dispositifs et des instruments propres. Il est, au sein des entreprises, un véritable métier distinct notamment de la comptabilité et de la finance.

Ensuite, les formations spécialisées en contrôle de gestion dispensées dans plusieurs grandes universités françaises telles que par exemple Montpellier 1 et 2, Nantes, CNAM Paris, Nanterre, Rennes, Lyon 2, Lyon 3 et bien sûr Paris Dauphine, sont unanimement reconnues par les professionnels du domaine et notamment par la DFCG – association professionnelle regroupant les Directeurs Financiers et Contrôleurs de Gestion. Cette forte reconnaissance des formations en contrôle de gestion se traduit notamment par un taux élevé d’insertion professionnelle (par exemple pour le master Contrôle de Gestion de Montpellier 1 et 2, ce taux annuel est à plus de 95 %) et par un recrutement de la plupart des étudiants issus de ces formations dès la fin de leur stage.

Enfin, si l’on s’en tient aux données mentionnées dans le projet de nomenclature des intitulés du diplôme national de master, on observe que les diplômes de gestion qui regroupent (AES compris) plus de 46000 étudiants inscrits en M1 et M2, sont répartis en 13 mentions. A titre de comparaison, les diplômes en économie qui représentent 16000 étudiants inscrits se divisent en 16 mentions et ceux de droit en 20 mentions pour 40000 étudiants inscrits en France. Au vu des effectifs mentionnés, le Contrôle de Gestion trouve donc tout à fait légitimement sa place dans la liste des intitulés des masters en gestion qui s’élèverait alors à 14 mentions (soit un nombre toujours inférieur au nombre d’intitulés des diplômes en économie et en droit).

Ainsi, pour toutes ces raisons, il nous semble que la disparition éventuelle de l’intitulé Contrôle de Gestion risque d’être très dommageable à l’offre de formation dans ce domaine et à la visibilité qu’elle représente auprès des professionnels et des étudiants.

Très cordialement

**Isabelle Martinez**

Université Toulouse Paul Sabatier

Professeur des Universités

Vice-présidente de l’AFC

**Gérald Naro**

Université Montpellier 1

Professeur des Universités

Directeur du master Contrôle de gestion et nouveaux systèmes technologiques

Membre du CA de l’AFC